



**DATE DE PUBLICATION : 19 mars 2018**

Le directeur des Services juridiques

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. OPHELE, sous-gouverneur de la Banque de France, le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Sophie GRENOUILLOUX, chef du Cabinet, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Elodie LACROIX, adjointe au chef du Cabinet, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du Cabinet, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; Mme GRENOUILLOUX et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme LACROIX reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation, effectuer toute déclaration, modification et autres formalités concernant la Banque de France au Registre du Commerce et des Sociétés ; Mme GRENOUILLOUX et Mme LACROIX peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du Cabinet.

Délégation permanente est donnée à Mme Sandrine BERNHEIM, chef du Service du droit institutionnel et social, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Jacques DURAND adjoint au chef du Service du droit institutionnel et social, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du Service du droit institutionnel et social, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; Mme BERNHEIM et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jacques DURAND reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; Mme BERNHEIM et M. Jacques DURAND peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du Service du droit institutionnel et social.

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane BERAUD, chef du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Yolaine FISCHER, adjointe au chef du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M. BERAUD et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme FISCHER, reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; M. BERAUD et Mme

FISCHER peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du service du Droit communautaire et des Marchés financiers.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe LEBRUN, chef du Service du droit bancaire et des missions d'intérêt général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Nathalie VERGNE, adjointe au chef du Service du droit bancaire et des missions d'intérêt général, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du Service du droit bancaire et des missions d'intérêt général, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M. LEBRUN et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme VERGNE reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; M. LEBRUN et Mme VERGNE peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du Service du droit bancaire et des missions d'intérêt général.

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Jacques MILLERET